



Dossier pour les demandes de séjours de plus de trois mois

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir avant l'entrée dans les lieux. Dès réception de ces documents, vous recevrez une réponse sous 48 heures.

Si vous êtes salarié :

- Vos 3 derniers bulletins de salaires
- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Quittance EDF du lieu d'habitation principale
- Attestation assureur « responsabilité civile vie privée »

Si votre dossier est incomplet ou si vous ne remplissez pas entièrement les conditions requises, nous vous demanderons le paiement d'avance des trois mois de loyers.

Si vous êtes étudiant :

- La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- La copie de votre carte d'étudiant

Pour votre ou vos garants :

- Les 3 derniers bulletins de salaires
- Photocopie recto-verso pièce d'identité
- Quittance EDF du lieu d'habitation principale

Si le garant est retraité :

- Justificatif des sommes perçues au titre de la retraite

Si votre dossier est incomplet ou si vous ne remplissez pas entièrement les conditions requises, nous vous demanderons le paiement d'avance des trois mois de loyers.